

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LOW**

PROCÈS-VERBAL d'une réunion régulière du Conseil de la Municipalité de Low, tenue le lundi 7 juillet 2014 à 19H00, à la Salle Héritage, 4A chemin d'Amour, Low (Québec) J0X 2C0 sous la présidence de Son Honneur le Maire, Monsieur Morris O'Connor.

Étaient aussi présents : Les conseillères Amanda St. Jean, Michèle Logue-Wakeling, Joanne Mayer, Lynn Visentin, et les conseillers Charles Kealey et Christopher Brownrigg.

Étant également présente : Franceska Gnarowski, Directrice générale

1) OUVERTURE

Constatant le quorum, l'assemblée est officiellement déclarée ouverte par Son Honneur le Maire, monsieur Morris O'Connor.

2) AFFAIRES DÉCOULANT DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Aucunes affaires

3) PROCÈS-VERBAUX

#106-07-2014

IL EST RÉSOLU QUE les procès-verbaux de la réunion régulière du 2 juin 2014, ainsi que de la réunion spéciale du 11 juin 2014 soient acceptés tel que présentés.

PROPOSÉ PAR le conseiller Christopher Brownrigg
APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(4) ORDRE DU JOUR

#107-07-2014

IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et qu'il demeure ouvert.

PROPOSÉ PAR la conseillère Amanda St.Jean
APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(5) FACTURES À PAYER

#108-07-2014

IL EST RÉSOLU QUE la liste #07-2014 des factures à payer totalisant un montant de 215 577,31\$ soit par la présente acceptée telle que présentée;

ET QUE la directrice générale/secrétaire-trésorière soit autorisée à faire les affectations budgétaires nécessaires à cet effet.

PROPOSÉ PAR la conseillère Lynn Visentin
APPUYÉ PAR la conseillère Amanda St-Jean
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT

Je, soussignée, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie par la présente que les fonds nécessaires sont disponibles pour les dépenses nommées à la résolution #108-07-2014, tel que prévu par le Conseil de la municipalité de Low.

Directrice générale/secrétaire-trésorière

(6) RAPPORT DU MAIRE

Le maire présente un rapport verbal de ses activités pour le mois de juin.

6.1 ADMINISTRATION

(6.1.1) RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF

Un bref rapport est présenté par la conseillère Joanne Mayer, Présidente du comité exécutif.

(6.1.2) AUTORISATION DE SIGNATURE

#109-07-2014

IL EST RÉSOLU que le conseil donne son autorisation au maire, Morris O'Connor et à la directrice générale, Franceska Gnarowski, de signer le contrat de crédit-bail avec SPAR Leasing pour l'achat du camion dix roux.

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey

APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(6.1.3) ANALYSE MARCHÉ RÉSIDENTIELLE

CONSIDÉRANT l'initiative de Monsieur le préfet Michel Merleau, il serait souhaitable que la municipalité participe au plan de travail afin d'établir les opportunités et les inconvénients qui caractérisent les municipalités du sud (Low, Kazabazua, Lac-Sainte-Marie, Denholm et Gracefield).

CONSIDÉRANT que ce projet comptera une approche terrain soutenue par une collecte et l'analyse des données générales concernant l'historique et l'identification des marchés rejoignant les nouvelles activités résidentielles locales.

CONSIDÉRANT que les honoraires professionnels de Monsieur Pierre Belanger, économiste, s'élève à un coût de 1 000.00 \$, dans le cadre de cette étude de positionnement résidentiel, sud de la MRC Vallée- de-la-Gatineau.

#110-07-2014

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le conseil approuve la participation de la Municipalité de Low au plan de travail conditionnel à la participation des 5 municipalités en question;

QUE la municipalité autorise Monsieur le maire, Morris O'Connor et Madame la directrice générale, Franceska Gnarowski, à signer pour et au nom de la Municipalité de Low, toute entente requise dans le cadre de ce contrat de services professionnels.

PROPOSÉ PAR la conseillère Amanda St.Jean

APPUYÉ PAR la conseillère Lynn Visentin

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.1.4) EMPLOI QUÉBEC

#111-07-2014

IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise l'embauche d'un journalier pour la direction générale de la Municipalité de Low dans le cadre du programme Emploi Québec à un taux horaire de 13 \$.

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey

APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.1.5) DON

#112-07-2014

IL EST RÉSOLU que le conseil autorise un don de 100 \$ au Tournoi du Préfet/SQ.

PROPOSÉ PAR le conseiller Christopher Brownrigg

APPUYÉ PAR la conseillère Joanne Mayer

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.1.6) COLLOQUE DE LA ZONE

#113-07-2014

IL EST RÉSOLU que le conseil autorise Madame la directrice générale, Franceska Gnarowski, d'assister au Colloque de la Zone d'Outaouais les 11 et 12 septembre 2014 et que les frais d'inscriptions de 200 \$ ainsi que ceux associés au déplacement soient assumés par la Municipalités de Low.

PROPOSÉ PAR la conseillère Amanda St. Jean

APPUYÉ PAR la conseillère Joanne Mayer

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.1.7) MAIRE - FQM

#114-07-2014

IL EST RÉSOLU que le conseil autorise Monsieur le maire, Morris O'Connor, d'assister à la conférence des élus de la FQM à Québec aux frais de la municipalité du 25 au 27 septembre 2014.

PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

APPUYÉ PAR la conseillère Lynn Visentin

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 VOIRIE

(6.2.1) RAPPORT

Un bref rapport est donné par le conseiller Charles Kealey, Président du comité de la voirie.

(6.2.2) DEMANDE DE SERVITUDE

CONSIDÉRANT qu'une demande de servitude a été faite par les résidents au N° 3681-95-3237 auprès de Monsieur Normand Schnob, directeur des travaux publics, afin de faciliter l'accès au puit situé d'un côté du chemin municipal Burrough et desservant la résidence se trouvant de l'autre côté dudit chemin;

CONSIDÉRANT qu'advenant une rupture de la tuyauterie ou autre bris les propriétaires s'engagent à aviser la municipalité avant et après que les travaux sont effectués et à remettre le tout conforme aux attentes de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la servitude sera en vigueur pour la durée de l'utilisation du puit existant seulement;

CONSIDÉRANT que le directeur des travaux publics, Monsieur Normand Schnob recommande que le conseil accepte la demande avec les conditions énumérées si haut;

#115-07-2014

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le Conseil accepte la demande de servitude pour la propriété N° 3681-95-3237 et accorde l'accès au puit relatif aux conditions énumérées si haut.

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey

APPUYÉ PAR la conseillère Amanda St-Jean

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.3) SÉCURITÉ CIVILE

(6.3.1) RAPPORT

Aucun rapport est donné par la conseillère Michèle Logue-Wakeling, Présidente du comité de la Sécurité public

(6.3.2) ACHAT RADIOS

CONSIDÉRANT que le conseil, par la résolution 104-06-2014, est d'accord pour changer le système de télécommunication de service d'incendie si le budget et les ententes contractuelles le permet;

CONSIDÉRANT que la compagnie Excel/Radio a soumis une proposition très favorable qui inclue une garantie prolongée d'un ans sur les radios, un partenariat avec le groupe CLR, frais de branchement avec la centrale 911, possibilité de reprise de radios usagés, des hauts parleurs externes, ainsi que les piles originales de Kenwood;

CONSIDÉRANT que la compagnie Excel/Radio offre un service de soutien technique important à seulement 30 minutes de Low;

#116-07-2014

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le Conseil approuve l'achat de 20 radios numériques, 2 radios mobiles incluant la programmation; 2 blocs d'alimentation

120/12 volts ainsi que 7 radios pour les camions incluant les hauts parleurs de la compagnie Excel/Radio pour un montant total de 13 359 \$ plus taxes applicables;

QUE le montant de l'achat provienne du fond de roulement;

QUE le montant soit remboursé au fond de roulement dans un délai de cinq ans ou moins si possible.

PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

APPUYÉ PAR la conseillère Joanne Mayer

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.4) ENVIRONNEMENT

(6.4.1) RAPPORT

Un bref rapport est donné par le conseiller Christopher Brownrigg, Président du comité de l'environnement.

(6.5) URBANISME

(6.5.1) RAPPORT

Un bref rapport est donné par la conseillère Amanda St. Jean, présidente du Comité d'urbanisation.

(6.5.2) DÉROGATION MINEURE

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée auprès du Comité d'urbanisme par le propriétaire 4771-33-9883 pour rendre conforme la localisation de sa résidence principale;

CONSIDÉRANT que le comité d'urbanisme recommande que la distance de 5.38 mètres de la marge latérale au lieu du 6 mètres exigé par le règlement 02-93, article 6.2.1.3 soit accepté par le conseil;

#117-07-2014

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le conseil accepte la recommandation du comité d'urbanisme que la distance de 5.38 mètres soit acceptée de la marge latérale pour la propriété 4771-33-9883.

PROPOSÉ PAR la conseillère Amanda St. Jean

APPUYÉ PAR la conseillère Lynn Visentin

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.6) LOISIRS & CULTURE

(6.6.1) RAPPORT

Un rapport est donné par la conseillère Lynn Visentin, présidente du Comité des loisirs.

(6.7) VARIA

(7) PÉRIODE DE QUESTION

(8) AJOURNEMENT

#118-07-2014

IL EST RÉSOLU QUE la réunion se termine à 19h30h.

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey

APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Directrice générale/secrétaire-trésorière

« Je, Morris O'Connor, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec »